

DIMANCHE

11 NOVEMBRE 1832.

Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue d'Amboise, Barrière de Fer; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BASTIF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRIER, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique.



DEUXIÈME ANNÉE.

N° 107.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 15 francs pour six mois, et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



Politique, Industrie, Littérature, Théâtres et Annonces.

La prison est le Séminaire des Patriotes.

Les Prolétaires et la Garde Nationale.

Le but de nos gouvernans se montre chaque jour davantage. Ils ont pris à tâche de détruire une à une toutes nos libertés; cette pensée les occupe sans cesse. En voici une nouvelle preuve.

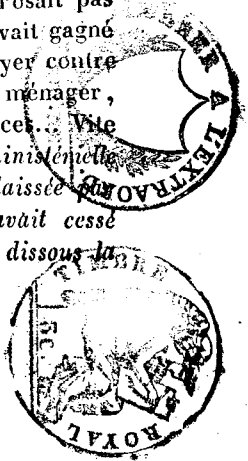
La révolution de 1830, impatientement attendue par le pays, fut surtout saluée avec enthousiasme par les prolétaires qui voyaient en elle le signal de leur affranchissement. A Lyon, comme partout, ceux qui ne possèdent rien, furent les premiers à courir aux armes, tandis que messieurs tels et tels s'enfuyaient à la campagne. Sans les prolétaires, à Paris comme à Lyon, le triomphe était impossible. — Aussi, ceux qui s'adjudgèrent les fruits de la victoire, comprirent qu'il fallait quelque récompense à ce peuple qui les avait si bien servis. Ils s'empressèrent de lui prodiguer.... de belles phrases contenant de belles promesses; depuis ils lui firent donner force poignées de main par celui qui avait eu la plus grosse part du gâteau.... Certes, ils étaient généreux, et le bon peuple dût être content!

Mais ils étaient toujours sous le poids d'un cauchemar qui ne leur permettait ni repos ni sommeil!.. Pour assurer la victoire, il avait fallu armer les prolétaires. Et ces armes qu'on leur avait données, les vainqueurs les tenaient encore. Le cas était embarrassant, car on avait déjà formulé pour l'avenir de beaux projets qu'on se promettait bien de réaliser. Quoi qu'on eût bien endormi le lion, il pouvait, en se sentant enchaîner, se réveiller tout-à-coup et faire sentir qu'il n'avait pas cessé d'être maître. Il fallait donc lui enlever ses moyens de défense. Après huit mois d'attente, pendant lesquels on pensa que le zèle des prolétaires avait dû s'amortir suffisamment, on travailla enfin à la loi sur la garde

nationale. La justice et la reconnaissance exigeaient que ceux qui avaient fait la révolution fussent admis de droit dans les rangs de la nouvelle garde. En France, où ces lois de morale sont inconnues des gouvernans, il en fut autrement : on octroya comme une grâce ce qu'on devait reconnaître comme un droit. Un article 19 n'admit au service ordinaire que ceux qui étaient imposés à la contribution personnelle; puis néanmoins, par une insigne faveur, il y admit encore ceux qui, ne se trouvant pas dans cette condition, et qui ayant fait le service postérieurement au 1^{er} août 1830, voudraient le continuer! C'était déjà un droit d'extorqué, en attendant l'occasion d'en extorquer un autre.

Novembre 1831 étant arrivé, la volonté immuable se trouva plus à l'aise;.... elle avait dissous la garde nationale de Lyon, et retiré des mains des prolétaires ces armes qui lui avaient causé de si cruelles insomnies!!.. Ce coup, une fois porté, elle se promit d'en obtenir de bons résultats.

Quelque temps s'étant écoulé, il fallut, malgré soi, songer à réorganiser cette milice citoyenne!... Comment faire pour n'y laisser entrer que ces gens comme il faut, de leur nature si dociles et si dévoués!... On se creusa beaucoup le cerveau; on rêva des catégories, des exceptions; mais la loi existait encore! Si on n'osait pas la violer vis-à-vis d'un grand nombre, on avait gagné assez de forces depuis deux ans pour l'essayer contre les prolétaires, fraction qu'il était inutile de ménager, puisque l'on n'avait plus besoin de ses services. Une loi on mit la main à l'œuvre; et une décision ministérielle du 9 juillet 1832, prononça que la faculté laissée par l'article 19 aux personnes non imposées, avait cessé d'exister par l'effet de l'ordonnance qui avait dissous la garde nationale!...



Si nous rappelons tous ces faits, c'est afin de bien faire connaître à tous la tendance de nos gouvernans ! En même temps que l'on construit des citadelles dans les villes, on arme le moins de citoyens que l'on peut, on n'en armerait aucun si l'on croyait pouvoir se le permettre impunément ! Mais pour cette fois, le mauvais vouloir sera impuissant. Nous n'en sommes pas encore arrivés à voir détruire un texte de loi par un caprice ministériel ! Les Français *non imposés* que l'on veut arbitrairement dépouiller d'un droit qu'une loi leur donne, savent qu'on ne peut le leur contester légalement. Ils n'auraient pas besoin de s'inquiéter pour s'en assurer la garantie ; mais néanmoins, ils se conformeront à l'avis affiché vendredi, et s'empresseront de faire savoir à l'autorité qu'ils entendent exercer, comme par le passé, le seul droit qu'on leur ait laissé, l'honorable et important droit d'entrer dans les rangs de la garde civique ! Tous comprendront qu'il est de leur devoir de s'opposer aux usurpations ministérielles !

Et force restera à la loi.

LE TRANSIGE.

A BARTHÉLEMY, PAR KAUFFMANN (1).

Poète et patriote, M. Kauffmann devait protester contre la honteuse désertion de Barthélemy ; M. Kauffmann vient de lancer son manifeste ; et tout ce qui porte un cœur d'homme lui doit des félicitations. Il a tracé largement le rôle du poète en fouettant le rné-gat : bien que la souillure de *Némésis* ait dépassé toutes souillures, bien qu'après cet ignoble marché, tout marché d'ignominie paraisse possible. Quand on écrit comme M. Kauffmann on ne se vend pas : on est convaincu, et l'on ne transige plus avec sa conscience. Nous allons citer M. Kauffmann : il nous serait impossible de mieux faire son éloge :

Il retombe si bas qu'au plus lâche parjure
Son nom s'attachera comme dernière injure !...

Lui, l'effroi des puissans, qui d'un poignard moqueur,
Dans leurs flancs cuirassés, allait fouiller leur cœur,
Et le jetait à nu sur la publique arène,
Pour racheter ses coups, qu'à leurs pieds il se traîne !
Qu'il aille dans leur camp porter pour sa rançon,
De son glaive brisé l'inutile tronçon !
L'astre de liberté, qui bientôt doit éclore,
Et projeter au loin son éclat tricolore,
Au front des nations brillerait-il moins beau,
Pour un reflet qui manque à son large flambeau ?

Au ratelier secret, allons, poète, mange !
Ce peuple qui t'aimait, que tu viens de trahir,
Pour ne pas l'honorer, ne veut pas te haïr ;
La haine nous réchauffe et le mépris nous tue !
Et c'est sous le mépris qu'a croulé ta statue !

Nous marcherons sans toi ; mais si quelque passant
Redemande ton luth qui vibrat si puissant,
Un autre saisira cette lyre muette,

(1) Cette satire se vend chez Baron, libraire, rue Clermont, et au bureau de la *Glaneuse*.

Elle résonnera sous ses doigts de poète !
A ses accords aussi les guerriers surgiront,
Et quand viendra le jour... les peuples agiront !
C'est que la liberté, quand de sa voix profonde
Vibre le grand tocsin, doit entraîner le monde !
C'est que tu n'es plus rien, non rien, sans tes beaux vers,
Qu'un seul homme en regard de l'immense univers !
Sans la faire pencher, c'est qu'en vain se promène
Un atôme de plus, dans la balance humaine !

GRANDE DISTRIBUTION DE CROIX D'HONNEUR.

M. *Chose*, qui tient des hôtels-garnis, vient d'établir, dans la capitale, un grand entrepôt de croix d'honneur. Un de nos amis qui se trouvait à Paris, il y a une quinzaine de jours, nous adresse le compte-rendu de la dernière séance de distribution.

Les aspirans à la croix d'honneur sont introduits un à un dans l'ordre des numéros qu'ils ont reçus à la porte. Une mise décente n'est pas de rigueur, on peut même se dispenser d'avoir des gants, Le public a été prévenu qu'il n'y aurait pas de poignées de main. Les aspirans sont introduits par deux sergens de ville.

Vidocq remplit les fonctions de secrétaire.

La séance commence, attention.

M. *Chose*. A quel numéro en sommes-nous restés ?

Vidocq. Au numéro 16,037.

M. *Chose*. C'est bien ; appelez le numéro 16,038.

Vidocq. Numéro 16,038. — Sergens introduisez.

M. *Chose*. Séduisant particulier qui a l'honneur d'être porteur du numéro 16,038, quels sont tes droits à la croix d'honneur.

L'aspirant. Je suis épiciier, essentiellement dévoué à l'ordre de choses.

M. *Chose*. Très bien ; après.

L'aspirant. Je suis un de ceux qui ont aidé les autres à escamoter la révolution de juillet.

M. *Chose*. C'est un peu arriéré ; mais c'est égal. Gref-fier, écrivez une croix d'honneur à ce particulier.

Vidocq. Numéro 16,039.

M. *Chose*. Qu'elles sont vos recommandations.

L'aspirant. (à demi-voix) Je suis sergent de ville.

M. *Chose*. Élevez la voix aimable numéro 16,039.

L'aspirant. (toujours à demi-voix). Je suis un ancien forçat.

M. *Chose*. Plus haut, mon ami, plus haut.

L'aspirant (criant). C'est moi qui sur le pont d'Arcole.....

M. *Chose*. Plus bas, imprudent forçat, plus bas.

L'aspirant. Je vous promets qu'ils n'ont pas été mé-nagés, nous n'y allons pas de main morte.....

Chose. Assez, assez, vous êtes digne de la croix d'honneur, on vous promet de l'avancement. A l'autre numéro.

Vidocq. Numéro 16,040.

M. *Chose*. Avancez et répondez. Qu'avez-vous fait pour mériter la croix ?

L'aspirant. Je suis chouan de 1815 et de 1830, j'ai incendié une douzaine de chaumières, j'ai assassiné six gardes nationaux et six soldats de la ligne.

M. Chose. C'est bien; voilà la croix: mais vous n'incendierez plus, vous ne pillerez plus.

L'aspirant. Oh! mon ami Chose je ne peux pas te promettre ça. Il me faut une pension.

M. Chose. On t'accorde cinquante francs par mois.

L'aspirant. Cinquante francs! oh! par exemple, pour qui me prenez-vous?

M. Chose. Chouan, courageux chouan! héroïque chouan! ne te fâche pas. On t'accorde 100 francs par mois.

L'aspirant. Il me faut dix-huit cents francs par an, c'est mon dernier mot.

M. Chose. Tu les auras, mais il faut promettre de ne plus chouanner.

L'aspirant. Je le ju.....

M. Chose. Ne jure pas, nous connaissons ici la valeur des sermens. — A un autre.

Vidocq. Numéro 16,041,

M. Chose. Quel est votre rang dans la société?

L'aspirant. Émeutier à quarante sous par jour.

M. Chose. Où vous êtes-vous distingué?

L'aspirant. Dans les journées de juin, j'ai commencé à jeter des pierres sur la garde nationale; j'ai arboré un drapeau rouge; j'ai crié vive la république; ensuite quand j'ai vu que les têtes étaient bien montées, j'ai pris un fusil, j'ai endossé l'uniforme de garde nationale et j'ai fait feu sur ces gredins de républicains.

M. Chose. C'est très-bien; avez-vous un fils?

L'aspirant. Si vous voulez bien le permettre.

M. Chose. Vous proposez-vous de le lancer dans la carrière honorable que vous parcourez avec tant de distinction.

L'aspirant. Certainement.

M. Chose. Délicieux! Écrivez greffier: deux croix, l'une pour le père, l'autre pour le fils.

Vidocq. Numéro 16,042.

M. Chose. Qui êtes-vous?

L'aspirant. Un respectable fabricant de bonnets de coton, électeur et caporal de la garde citoyenne; l'amour pour l'ordre public est poussé chez moi jusqu'au stoïcisme. Je me sens capable de tirer sur mon fils, s'il se trouvait jamais dans une émeute. Je serais le Brutus de la bonnetterie.

M. Chose. Que fait donc votre chien là-bas derrière.

L'aspirant. Ce chien, ah! je vous le donne comme le quadrupède le plus dévoué à l'ordre public. Vous ne lui avez peut-être pas vu faire l'exercice. — *Fino!* approchez. — Faites le beau. — Prenez mon riffard. — Maintenant debout et attention. — Garde à vous. — Portez arme..... présentez arme..... en joue..... feu.

M. Chose. Bravo, bravo, bravissimo. Écrivez greffier: Deux croix d'honneur, une pour le maître, l'autre pour son chien.

L'aspirant. Merci Chose; *Fino* faites la révérence.

Vidocq. La séance est levée.

LA DUCHESSE DE BERRY.

Il n'est bruit aujourd'hui que d'une dépêche télégraphique annonçant l'arrestation de la duchesse de Berry.

Déjà vraiment!

Le ministère a besoin d'une majorité.

Et voilà un beau, un magnifique prélude, une grande preuve de vigueur, un coup de génie.

Voilà six mois et plus que la duchesse se promène tranquillement dans les départemens de la Vendée, et pérore les chouans dans les carrefours.

On pouvait aisément s'emparer de sa personne.

On ne l'a pas voulu.

Et l'on s'imagine que cette arrestation tardive, véritable dérision, ramènera l'opinion au pouvoir: sauf à renouveler avec variantes la farce du *Carlo-Alberto*.

On se trompe.

Le gouvernement du 7 août voudrait marcher franchement aujourd'hui, que personne ne croirait plus à sa bonne foi.

La nation a jugé définitivement, irrévocablement.

Et il faut que les choses s'accomplissent.

UNE AFFICHE.

OH!!!

Tout beau, M. Prunelle!

Vous songez enfin à réorganiser la garde nationale de Lyon, et j'en suis enchanté: j'ai lu ça dans votre affiche.

Elle est drôle, votre affiche.

Comme toutes celles que vous faites placarder dans les rues: oh! j'aime infiniment vos affiches, M. Prunelle. Aussi n'en manqué-je pas une: je lis toujours d'un bout à l'autre; et s'il pleut pendant ce temps-là, je reçois la pluie sans m'en apercevoir: je songe bien à cela, vraiment! je lis, je devore, je me pâme, je m'extasie, et quand j'ai fini de lire je recommence.

Oh! comme je me trouve heureux de savoir lire pour comprendre de si belles choses!

D'abord, j'ai compris fort bien que les citoyens *non contribuables*, ou autrement dit les prolétaires, n'auraient pas le droit de faire partie de la garde nationale.

Et je trouve ça fort bien imaginé!

Au fait, pourquoi avaient-ils le droit, tous ces gens-là, de monter la garde? de se mêler aux gens comme il faut?... Mais ce serait un scandale.

Si la garde nationale devait être composée de gens appartenant à toutes les conditions sociales, il y aurait entre les diverses classes de la population, harmonie, accord, intelligence, esprit de famille, et ce serait un très grand malheur.

Et puis aussi, M. Prunelle, vous savez prendre merveilleusement les gens. — J'en sais qui auraient dit la chose tout bonnement, et les prolétaires se seraient fâchés tout rouge..... Ils ont le diable au corps ces prolétaires, ils n'entendent pas raison. — Mais vous, M. Prunelle, vous entortillez si mielleusement vos paroles, qu'il est impossible de mal prendre la chose.

C'est savoir mettre poliment les gens à la porte.

Et pourtant, M. Prunelle, qui se douterait qu'il y eût tant de génie dans une tête aussi drôle que la vôtre.

NOUVELLES.

Lyon.

Aujourd'hui à midi précis, M. Savagner donnera, rue Tourret, n° 8, une nouvelle séance publique et gratuite d'histoire de France. On souscrit pour son cours chez M. Babeuf, libraire, rue St-Dominique. Ce jeune professeur a droit aux encouragemens de nos concitoyens et mérite tout l'intérêt que nous appelons sur lui.

— Avant-hier, Jacquignon, ouvrier charpentier, qui travaillait au cinquième étage d'une maison du quai du Rhône, est tombé dans une marre de chaux vive. Ce malheureux a été transporté à l'hôpital où il est peut-être mort au moment où nous écrivons.

— Il y a quelques jours, le commissaire de police de la Croix-Rousse a fait des visites domiciliaires chez plusieurs boulangers. MM. Simon et Guntz, trouvés en contravention, ont été cités au tribunal de simple police. M. Simon a été condamné à 5 francs d'amende. Quant à M. Guntz qui a eu la maladresse de vouloir se défendre, le tribunal, pour lui apprendre, sans doute, qu'il fallait savoir payer et se taire, l'a condamné à une amende de 11 francs. C'est bien fait, de quoi diable s'avisait aussi M. Guntz,

AU BÉNÉFICE DES POLONAIS

Refugiés à l'île d'Aix.

M. de Linski, dont l'inimitable prestidigitation conduit si souvent la foule sur le quai de Retz, donnera demain deux soirées au bénéfice de ses compatriotes.

M. de Linski, fait en cette circonstance acte de patriotisme et de dévouement : espérons que nos concitoyens ne resteront pas en arrière du fameux sorcier.

INTÉRIEUR.

PARIS.

Le *National* d'aujourd'hui renferme un article remarquable sur *Jeanne*. Nous en recommandons la lecture à tout ce qui porte un cœur patriote. — On lit dans le *Moniteur* : Le gouvernement a envoyé aujourd'hui dans tous les ports du royaume, l'ordre de mettre l'embargo sur les navires hollandais. — De nouvelles poursuites sont dirigées par le parquet contre la *Tribune*. Mais on a beau faire, on ne tuera pas la presse, on ne ralentira pas l'élan qu'elle a pris. — Un ouvrier, nommé *Anna*, compromis dans les événemens des 5 et 6 juin, vient d'être condamné à cinq ans de reclusion.

Marseille. — L'autorité municipale vient d'arrêter les représentations du vaudeville intitulé : *les Chansons de l'étranger*. Le motif de cette mesure est le personnage de la liberté qui, chaque soir, excitait de bruyans et unanimes applaudissemens. Nous verrons si les Marseillais s'accommoderont de cette censure dramatique.

Brienne. — Un banquet patriotique vient d'être offert, dans cette ville, à M. Dupont et aux autres députés du département de l'Eure. Le discours prononcé par M. Dupont a produit le plus vif enthousiasme.

Grenoble. — On lit dans le *Dauphinois* : Un homme d'honneur, un officier dont la conduite a toujours été sans reproche, se trouve exposé à de misérables persécutions, pour avoir osé dévoiler des abus dont il ne voulait partager ni les profits ni la responsabilité. Fort de sa conscience, il demande un jugement et ne peut l'obtenir.

Dès que M. Ginter aura fait paraître son mémoire, nous nous empresserons de l'annoncer. Nous espérons qu'il n'aura pas eu vainement recours à la publicité, et que justice éclatante lui sera rendue.

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE. — Guillaume vient de déclarer aux deux chambres des états-généraux, que si les cours de France et d'Angleterre donnent

suite aux mesures hostiles annoncées, il attendra le résultat de ces menaces, et rendra ces puissances responsables des suites qu'elles pourront avoir.

Autriche. Vienne. — On écrit de cette ville : On ne croit pas encore ici à des mesures de rigueur contre la Hollande. Les puissances du Nord se sont prononcées positivement là dessus; elles permettront au plus le blocus des côtes hollandaises, mais non un seul coup de canon contre la citadelle d'Anvers, et encore moins l'entrée des troupes françaises en Belgique, cette entrée, si elle s'effectue, sera la salve qui annoncera la guerre générale.

Portsmouth. — Les escadres combinées de France et d'Angleterre sont parties pour les côtes de Hollande.

Genève. — On assure que deux officiers de l'artillerie de la garde de Charles X sont arrivés dernièrement dans ce canton pour y faire secrètement des achats de poudre et de munitions de guerre qu'ils paraissent avoir reçu la commission de diriger sur Nautua. On ajoute que la police leur a intimé l'ordre de quitter le canton. Les Français des départemens voisins ont l'air de s'attendre à une tentative de la part des carlistes pour l'époque de l'ouverture des chambres. Ils se plaignent de l'inconcevable incurie de leurs autorités.

GLANE.

— Si M. Chose ne sait pas apprécier les hommes, il sait du moins apprécier les pièces de cent sous.

— Il n'est pas étonnant que nous n'ayons pas la paix intérieure: le juste-milieu entretient les *Débats*.

— M. Chose a beaucoup d'enfans; c'est un fameux coq-hein!

— Bonaparte prenait des villes. M. Chose ne prend que de l'argent.

M. Chose est arrivé au dernier échelon de l'échelle de l'impopularité. Gare la culbute.

— Le vent du nord pourrait bien faire tomber la poire.

— Parmi ses attributions, M. Thiers est enchanté d'avoir la bourse.

— On nous assure qu'un parc d'artillerie va être attaché à chaque ministère.

— On dit que le prince Rosolin va se rendre en Belgique par le roulage, afin d'accélérer la révolution qui se trouve embourbée.

— Depuis l'état de siège, M. Chose a des tranchées.

— La carte de France n'est plus qu'une carte payante.

— Si les patriotes avaient autant de toupet que Chose, ils ne laisseraient pas faire la queue.

Le prix des insertions est de 25 cent. la ligne.

Annonces.

VENTE FORCÉE.

Lundi douze courant, à neuf heures du matin, sur la place St-Nizier de cette ville, il sera procédé, à la vente aux enchères et au comptant, des meubles et effets saisis, lesquels consistent en glaces, tables, chiffonnière, console, poêle en faïence, chaises, secrétaire et autres objets.

BLANC.

TABLETTES ANTI-CATARRHALES, DE DATTES D'AGUETTANT.

Les tablettes anti-catarrhales de dattes, de M. Aguetant, pharmacien, successeur de M. Darmès, place Confort, n° 13, à Lyon, continuent à obtenir le plus grand succès pour la guérison des rhumes, et généralement de toutes les affections de poitrine. Afin d'éviter qu'on ne les confonde avec celles que l'on pourrait donner sous le même nom, M. Aguetant n'en délivrera aucune boîte qui ne soit revêtue de sa signature et de son cachet. Le prix est de 1 fr. 25 c. la boîte. On les trouve également à St-Etienne, chez M. Coigné, place Royale, et à Tarare, chez M. Gay. (codex, p. 255.)

J. A. GRANIER, Gérant.